



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 10 juillet 2025

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmaïk SINI, Dorothee LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOSIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

Absents avant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOSIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothee LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

31 - PROJET DE CESSON DE TERRAINS COMMUNAUX CADASTRES SOUS LES NUMEROS A 3345 ET A 3348

Monsieur SZYMANEK expose à l'assemblée que la ville d'Auby est propriétaire d'un ensemble immobilier se situant derrière le 6 rue Parmentier cadastré sous la section A n° 3345 pour 332 m² et la section A n° 3348 pour 33 m². Cet ensemble immobilier composé d'un espace vert clos est mis gratuitement à disposition des riverains (se situant rue Parmentier) qui ne souhaitent plus l'entretenir aujourd'hui.

Les propriétaires situés au 42 rue Jean Baptiste Lebas ont sollicité la Commune par courrier en date de 21 octobre 2024 afin d'acquérir ces deux terrains pour agrandir leur jardin.

La valeur vénale des terrains situés en zone UC (secteur urbain des extensions pavillonnaires) a été estimée par le service d'évaluation domaniale en date du 28 novembre 2024 à **10€ HT le m²**.

Pour la parcelle cadastrée **A 3345**, le montant s'élève donc à **3320 €** (332 m²x 10€)

Pour la parcelle cadastrée **A 3348**, le montant s'élève donc à **330 €** (33 m²x 10 €)

Soit un **montant global** pour les deux parcelles de (3320 €+ 330€) = **3 650 €**

Vu l'avis favorable de la commission du 24 juin 2025

Il sera ensuite demandé au conseil municipal :

- D'approuver la cession des parcelles pour un montant total de 3650 € ; auquel s'ajoutent les frais notariés et éventuels frais de géomètre dus par l'acquéreur ;
- De confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget en cours.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la cession des parcelles pour un montant total de 3650 € ; auquel s'ajoutent les frais notariés et éventuels frais de géomètre dus par l'acquéreur ;

Décide de confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget correspondant ;

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250703-D_20250703_31-DE

S²LO